

Conseil Municipal de Saint-Geniez-Ô-Merle

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt sept avril, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Geniez-Ô-Merle, se sont réunis à 18h dans la salle du Conseil de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 avril, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Lionel JEAN – Christine AIGUEPERSE – Philippe OLLAR – Nathalie GUBERT – Maxime BOYER – Sylvain DERNAT - Sarah CHAUZEIX

Absent : néant

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h et constate que le quorum est atteint.

A l'unanimité, Philippe Ollar est désigné secrétaire de séance.

1) Approbation du Compte-Rendu du 12 avril 2026

Approuvé à l'unanimité.

2) Point trésorerie

Le solde du compte 515 (trésorerie) s'élève à environ 273 000 €.

3) Budgets Commune et Assainissement

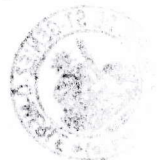
A l'unanimité, le Conseil approuve le **Compte Financier Unique (CFU) 2025** :

- Assainissement :

- o Excédent de 9 469,45 € en fonctionnement
- o Excédent de 4 046,10 € en investissement

- Commune

- o Excédent de 267 714,81 € en fonctionnement
- o Déficit de 129 842,67 € en investissement (retard d'encaissement de subventions et transfert du budget de l'eau au Syndicat des Eaux du Puy du Bassin)



A l'unanimité le Conseil valide **les taux d'imposition 2026**, sans augmentation par rapport à ceux de 2025

- Taxe foncière sur le bâti : 36,08
- Taxe foncière sur le non bâti : 37
- Taxe d'habitation : 5,5

A l'unanimité, le Conseil approuve le **Budget Primitif 2026** :

- Assainissement :
 - o Montant de dépenses et de recettes de 4 303,55 € en fonctionnement
 - o Montant de dépenses et de recettes de 24 844 € en investissement
- Commune
 - o Montant de dépenses et de recettes de 494 552,14 € en fonctionnement
 - o Montant de dépenses et de recettes de 388 669,67 € en investissement

Les **principaux postes de dépenses en investissement** concernent :

- L'éclairage public pour environ 12 000 €
- La défense incendie pour 10 480 € (poteaux incendie) et 40 000 € de dispositif de défense incendie
- La rénovation de voirie pour environ 100 000 € et un reliquat 2025 de 7700 €
- L'achat d'un tracteur-tondeuse + remorque pour environ 22 000 €
- Le remplacement de la chaudière du gîte de Sermus pour environ 10 000 €
- L'achat d'un terrain nu pour 9146 €
- Une vitrine murale pour 1500 €

4) Motion relative à la compétence de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19)

A l'unanimité, le Conseil approuve la motion visant à réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au bloc communal, c'est-à-dire aux communes et à leurs groupements

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h30.

Le Maire,
Lionel JEAN



Le Secrétaire de séance,
Philippe OLLAR

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Ph. Ollar", written over a horizontal line.